

USER MANUAL

LIGHT-UP BOUNCY BALL (EN)

TECHNICAL SPECIFICATIONS

- LED FLASHING LIGHT
- 2 X AG1 BATTERIES INCLUDED (NON-RECHARGEABLE)
- NOTE:** THE BATTERIES CONTAINED INSIDE THE PRODUCT CANNOT BE REMOVED OR REPLACED BY THE USER. ANY ATTEMPT TO REMOVE OR REPLACE THEM IS LIKELY TO CAUSE DAMAGE TO THE PRODUCT.

INSTRUCTIONS FOR USE

THE LIGHT COMES ON WHEN THE PRODUCT IS TAPPED ON A HARD SURFACE. THE LIGHT TURNS ITSELF OFF AFTER APPROXIMATELY 15 SECONDS.

SAFETY INSTRUCTIONS

- DO NOT TOUCH THE PRODUCT'S FLASHES THAT MAY TRIGGER EPILEPSY IN SENSITIVE INDIVIDUALS.
- DO NOT DIRECT THE GAME AT PEOPLE OR ANIMALS.
- THE PRODUCT IS NOT TO BE USED IN TEMPERATURES IN HOT OR COLD ENVIRONMENTS. TO CLEAN THE DEVICE EXTERNALLY, USE A DRY SOFT AND CLEAN CLOTH ONLY.
- DO NOT USE DETERGENTS CONTAINING ALCOHOL, AMMONIA, BENZENE OR ABRASIVES AS THEY COULD DAMAGE THE APPARATUS.
- RECOMMENDED FOR USE UNDER ADULT SUPERVISION.
- DO NOT ATTEMPT TO REMOVE THE BULKY BATTERIES BY YOURSELF AS THIS MAY CAUSE DAMAGE TO THE CIRCUITRY.
- THE SAFE USE OF THE PRODUCT IS NO LONGER GUARANTEED IF IT HAS VISIBLE DAMAGE. IT IS NOT WORKING PROPERLY. IT SHOULD BE KEPT OUT OF REACH OF CHILDREN IN ADVERSE ENVIRONMENTAL CONDITIONS OR HAS BEEN EXPOSED TO CONSIDERABLE STRESS WHILE BEING TRANSPORTED. IF ONE OF THE SITUATIONS DESCRIBED ABOVE OCCURS, THE USER SHOULD STOP USING THE PRODUCT.
- DO NOT USE THIS PRODUCT FOR ANYTHING OTHER THAN ITS INTENDED PURPOSES.
- BATTERIES INCLUDED ARE NON-RECHARGEABLE, DO NOT CHARGE.

IMPORTANT WARNING FOR THE PROPER DISPOSAL OF THE DEVICES: AS THE BATTERIES, CONTAINED IN THE APPARATUS ARE NOT REPLACEABLE, THEIR SEPARATE DISPOSAL WILL BE CARRIED OUT BY THE BODY WHICH WILL DEPOSE OF THE DEVICE AND ITS BATTERIES.

THE EUROPEAN DIRECTIVE 2012/19/EU ON WASTE ELECTRICAL AND ELECTRONIC EQUIPMENT (WEEE) STATES THAT THESE DEVICES MUST NOT BE DISPOSED OF IN THE NORMAL UNCONTROLLED WASTE STREAM, BUT COLLECTED SEPARATELY TO OPTIMIZE THE RECOVERY AND RECYCLING FLOW OF THE MATERIALS THEY WERE MADE OF AND TO PREVENT POTENTIAL HARM TO THE ENVIRONMENT DUE TO THE PRESENCE OF POTENTIALLY HAZARDOUS SUBSTANCES.

THE CROSSED-OUT WASTE CONTAINER SYMBOL IS SHOWN ON ALL DEVICES TO INDICATE THE PROPER WASTE DISPOSAL.

THE WASTE CAN BE DELIVERED TO SPECIAL RECYCLING CENTRES, OR CAN BE HANDLED FREE OF CHARGE TO THE DEALER WHERE YOU PURCHASED THE EQUIPMENT. UPON PURCHASE, THE DEALER WILL EQUIP YOU WITH NO OBLIGATION TO PURCHASE A NEW ONE IF THE DEVICE IS SMALLER THAN 25 CM BY 9 CM.

FOR FURTHER INFORMATION ON THE CORRECT DISPOSAL OF THESE DEVICES, YOU CAN CONTACT THE RELEVANT PUBLIC AUTHORITY.

NOTE: THIS EQUIPMENT HAS BEEN TESTED AND FOUND TO COMPLY WITH THE LIMITS FOR A CLASS B DIGITAL DEVICE, PURSUANT TO PART 15 OF THE FCC RULES. THESE LIMITS HAVE BEEN DESIGNED TO PROVIDE REASONABLE PROTECTION AGAINST HARMFUL INTERFERENCE TO RESIDENTIAL INSTALLATION.

THIS EQUIPMENT GENERATES, USES, AND CAN RADIATE RADIO FREQUENCY ENERGY. IT IS NOT INTENDED TO BE USED WITH THE FOLLOWING: THE INSTRUCTION MANUAL MAY CAUSE HARMFUL INTERFERENCE TO RADIO COMMUNICATIONS.

HOWEVER, THERE IS NO GUARANTEE THAT INTERFERENCE WILL NOT OCCUR IN SOME PARTICULAR INSTALLATION.

IF THE EQUIPMENT DOES CAUSE HARMFUL INTERFERENCE TO RADIO OR TELEVISION, YOU SHOULD STOP USING IT. YOU MAY BE REQUIRED BY TURNING THE EQUIPMENT ON AND OFF: THE USER IS ENCOURAGED TO TRY TO CORRECT THE INTERFERENCE BY ONE OR MORE OF THE FOLLOWING MEASURES:

- RELOCATE THE EQUIPMENT TO A DIFFERENT PART OF THE ROOM.
- INCREASE THE DISTANCE BETWEEN THE EQUIPMENT AND RECEIVER.
- CONNECT THE EQUIPMENT INTO AN OUTLET ON A CIRCUIT DIFFERENT FROM THE CIRCUIT TO WHICH THE RECEIVER IS CONNECTED.
- CONSULT THE DEALER OR AN EXPERIENCED RADIO/TV TECHNICIAN FOR HELP.

THIS DEVICE COMPLIES WITH PART 15 OF THE FCC RULES. OPERATION IS SUBJECT TO THE FOLLOWING TWO CONDITIONS: (1) THIS DEVICE MAY NOT CAUSE HARMFUL INTERFERENCE, AND (2) THIS DEVICE MUST ACCEPT ANY INTERFERENCE RECEIVED, INCLUDING INTERFERENCE THAT MAY CAUSE UNDESIRABLE OPERATION.

ANY ATTEMPT TO MODIFY OR MAKE MODIFICATIONS NOT EXPRESSLY APPROVED BY LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

READ CAREFULLY AND KEEP FOR FUTURE REFERENCE.

PALLINA RIMBALZANTE LUMINOSA (IT)

SPECIFICHE TECNICHE

- LUCI LED AD INTERMITTENZA
- 2 X AG1 BATTERIE INCLUSE (NON RICARICABILI)
- NOTA:** LE BATTERIE PRESENTI ALL'INTERNO DEL PRODOTTO NON POSSONO ESSERE RIMOSE O SOSTITUITE DALUTENTE. QUALSIASI TENTATIVO DI RIMOZIONE O SOSTITUZIONE È RISCHIOSO E PUÒ DANNEGGIARE IL PRODOTTO.

ISTRUZIONI D'USO

LACCENSIONE DELLA LUCE AVVIENE MEDIANTE L'IMPATTO DEL PRODOTTO SU SUPERFICIE RIGIDA.

L'INTERMITTENZA SI SPIEGNE AUTONOMAMENTE DOPO CIRCA 15 SECONDI.

NORME DI SICUREZZA

- ATTENZIONE: QUESTO GIOCATTOLLO EMETTE LUCI LAMPEGGIANTI CHE POTREBBERO PROVOCARE EPILISSIA/CRISI EPILETTICHE NEI SOGGETTI PIÙ SENSIBILI.
- NON DIREGGERE VIBRAZIONI DIRETTAMENTE SU ANIMALI.
- QUESTO PRODOTTO È DESTINATO ALL'USO ESCLUSIVO IN ALCUNI LUOGHI CHLUSI. NON UTILIZZARE ALL'ESTERNO CON ESPOSIZIONE ALLE INTERFERENZE. UTILIZZARE ESCLUSIVAMENTE IN ALCUNI CHLUSI E CROSCITTI.
- NON IMMAGIARE IN ALCUNI LUOGHI.
- PER EVITARE INCENDIO O SCOSSE ELETTRICHE, NON ESPORRE IL DISPOSITIVO A DANNI DA ACQUA.
- NON ESPORRE IL DISPOSITIVO A GOCCE O SCHIZZI E NON COLLOCARLO IN AMBIENTI UMIDI, COME IL BAGNO.
- NON COLLOCARE IL DISPOSITIVO ALLA PORTATA DI PIACIDA DRETTA O A FONTI DI CALORE (LUCI RISCALDANTI, FORNELLI, Forno, ... ETC.).
- NON ESPORRE A TEMPERATURE ESTREME DI AMBIENTI CALDI O FREDDI.
- NON COLLOCARE IL DISPOSITIVO BASTA UN PANNO ASCIUTTO, MORBIDO E PUUTO.
- NON USARE DETERGENTI CONTENENTI ALCOOL, AMMONIACA, BENZENE O ABRASIVI, COSÌ POSSONO CAUSARE DANNI AL DISPOSITIVO.
- DURANTE L'UTILIZZO DEL PRODOTTO È CONSIGLIATA LA SUPERVISIONE DI UN ADULTO.
- NON TENTARE DI RIMOVIARE AUTONOMAMENTE LE BATTERIE INCORPORATE PERCHÉ POTREBBE CAUSARE PERICOLO DI SURRICALDAMENTI, INCENDI, LESIONI.
- L'USO SICURO DEL PRODOTTO NON È PIÙ GARANTITO SE, PRESENTA DANNI VISIBLEI, NON FUNZIONA CORRETTAMENTE, O STATO CONSERVATO PER PERIODI PROLUNGATI IN CONDIZIONI AMBIENTALI SFAVOREVOLI OPPURE È STATO

ESPOSTO A CONSIDERABILI SOLLECITAZIONI DURANTE IL TRASPORTO. NEL CASO SI PRESENTASSE UNO DEI CASI SOPRA DESCRITTI, INTERRUPORE L'UTILIZZO DELLO STESSO.

NON UTILIZZARE IL PRODOTTO PER SCOPPI DIVERSI DA QUELLI PREPOSTI.

IMPORTANTI AVVERTENZE PER IL CORRETTO SMALTIMENTO DEL PRODOTTO

DAL MOMENTO CHE LE BATTERIE CONTENUTE NEL DISPOSITIVO NON SONO SOSTITUIBILI, LO SMALTIMENTO SEPARATO DELLE BATTERIE SARÀ AD OPERA DEL CONSORZIO CHE EFFETTUERÀ LO SMALTIMENTO DELL'INTERO DISPOSITIVO. LA DIRETTIVA EUROPEA 2012/19/UE SUI RIFIUTI DI APPARECCHIATURA ELETTRICHE ED ELETTRONICHE (REEE) PREVEDE CHE QUESTI APPARECCHI NON POSSONO ESSERE SMALTITI IN NORMALE FLUSSO DEI RIFIUTI SOLIDI URBANI, MA CHE VENGANO RACCOLTI SEPARATAMENTE PER OTTIMIZZARE IL FLUSSO DI RECUPERO E RICICLAGGIO DEI MATERIALI CHE LI COMpongONO ED IMPEDIRE POTENZIALI DANNI PER LA SALUTE E PER L'AMBIENTE DOVUTI ALLA PRESENZA DI SOSTANZE POTENZIALMENTE PERICOLOSE.

IL SIMBOLO DEL BIDDONE SBARRATO È RIPORTATO SU TUTTI I DISPOSITIVI PER INDICARLO.

I RIFIUTI POSSONO ESSERE CONFERITI AGLI APPOSTI CENTRI DI RACCOLTA. IL PRODOTTO, IN POSIZIONE, CONSEGNA GRATUITAMENTE IL DISTRIBUTORE DOVE È STATO ACQUISTATO. PER INFORMAZIONI SULLA PRESSIONE DI ACQUISTO, UNA NUOVA EQUIVALENTE O SENZA OBBUSO DI UN ACQUISTO NUOVO PER LE BATTERIE, IL CLIENT DEVE PRESENTARSI AL DISTRIBUTORE CON LA SOSTA PER ULTERIORI INFORMAZIONI. SULLA CORRETTA DISMISSIONE, DI QUESTI DISPOSITIVI O SI PUÒ RIVOLGERSI AL SERVIZIO PUBBLICO PREPOSTO.

NOTA: L'APPARECCHIATURA È STATA COLLAUDATA E RISCANTATA CONFORME ALI LIMITI PER I DISPOSITIVI DIGITALI DI CLASSE B, AI SENSI DELLA PARTE 15 DELLA DIRETTIVA EUROPEA 2012/19/UE. SOTTO LE CONDIZIONI DI USO IN AMBIENTE RAGIONEVOLMENTE, PROTEZIONE CONTRO DANNOSI INTERFERENZE NEGLI AMBIENTI RESIDENZIALI.

QUESTO DISPOSITIVO GENERA, UTILIZZA E PUÒ EMETTERE ENERGIA A RADIOFREQUENZA E SE NON VIENE INSTALLATA ED UTILIZZATA COME INDICATO NEL MANUALE DI ISTRUZIONI PUÒ PROVOCARE PERICOLOSE INTERFERENZE NEGLI AMBIENTI RESIDENZIALI.

TUTTAVIA, NON C'È GARANZIA CHE LE INTERFERENZE POSSANO MANIFESTARSI IN ALCUNE PARTICOLARI INSTALLAZIONI.

SE IL DISPOSITIVO CAUSA INTERFERENZE DANNOSI, INTERFERENZE ALLA RECEZIONE DI RADIO E TELEVISIONI, CHE POSSONO ESSERE COMPROVATE ACCENDENDO E SPENGENDO IL DISPOSITIVO, L'UTENTE È INVITATO A:

- RELOCARE IL DISPOSITIVO IN UN ALTRO LUOGO.
- AUMENTARE LA DISTANZA TRA L'APPARECCHIATURA E L'EQUIPAGGIAMENTO AFFINE.
- COLLEGARE L'APPARECCHIATURA ALLA PRESA DI UN CIRCUITO DIVERSO DA QUELLO A CUI È COLLEGATO IL RICEVITORE.
- CONSULTARE UN RIVENDITORE O UN TECNICO RADIO/TV.

QUESTO DISPOSITIVO È CONFORME ALLA PARTE 15 DELLE NORME FCC. IL FUNZIONAMENTO È SOGGETTO A DUE CONDIZIONI: (1) QUESTO DISPOSITIVO NON PUÒ CAUSARE INTERFERENZE DANNOSI, E (2) QUESTO DISPOSITIVO DEVE ACCETTARE QUALSIASI INTERFERENZA RECEVUTA, INCLUSE LE INTERFERENZE CHE POTREBBERO CAUSARE UN'OPERAZIONE INDESIDERATA.

NOTA: CAMBIAMENTI O MODIFICHE A QUESTO DISPOSITIVO NON ESPRESSAMENTE AUTORIZZATE, LEGAMI COULD INVALIDARE LA GARANZIA E IL RECUPERO DEL DISPOSITIVO.

LEGGERE E CONSERVARE PER FUTURA CONSULTAZIONE.

BALLE REBONDISSANTE LUMINEUSE (FR)

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

- LUMIERE LED CLIGNOTANTE
- 2 X AG1 PILLES INCLUSES (NON REMPLAÇABLES)
- REMARQUE:** LES PILLES PRÉSENTES À L'INTÉRIEUR DU PRODUIT NE PEUVENT PAS ÊTRE RETIRÉES OU REMPLACÉES PAR L'UTILISATEUR. TOUTE TENTATIVE DE RETRAIT OU DE REMPLACEMENT EST RISQUEE ET PEUT ENDOMMAGER LE PRODUIT.

MODE D'EMPLOI

LA LUMIÈRE ALLUME PAR L'IMPACT DU PRODUIT SUR UNE SURFACE RIGIDE. LE DISPOSITIF S'ÉTEINT AUTOMATIQUÉMENT APRÈS ENVIRON 15 SECONDES.

NORMES DE SÉCURITÉ

- ATTENTION: CE JOUET PRODUIT DES LUMIÈRES CLIGNOTANTES QUI PEUVENT PROVOQUER DES ÉPILEPSIES/CRISES D'ÉPILEPSIE CHEZ LES INDIVIDUS SENSIBLES.
- NE PAS LANCER LE JOUET CONTRE DES PERSONNES OU DES ANIMAUX.
- NE PAS DIREGGER VIBRACTIONS DIRECTEMENT SUR DES LIEUX COUVERTS, NE PAS L'EMPLOYER À L'EXTÉRIEUR, NI RÉSOLVER D'ÊTRE EXPOSÉ AUX INTERFÉRENCES. UTILISER EXCLUSIVEMENT DANS DES ESPACES CLUS ET CROSCITTS.
- NE PAS PLONGER DANS L'EAU OU DANS D'AUTRES TYPES DE LIQUIDES.
- POUR ÉVITER LES INCENDIES OU LES DÉCHARGES ÉLECTRIQUES, NE PAS EXPOSER LE DISPOSITIF À LA PLUIE, À L'EAU, À LA NEIGE, À LA GELÉE, À LA CHALEUR, À LA PROXIMITÉ DE SOURCES DE CHALEUR (IX: CHAUFFAGE, PLACON, DE COUSIN, FOURS, ETC.).
- NE PAS EXPOSER LE DISPOSITIF À DES TEMPERATURES EXTRÊMES DE CHAUD OU DE FROID.
- POUR NETTOYER L'EXTÉRIEUR DE L'APPAREIL, IL SUFFIT D'UTILISER UN LINGE MOUILLÉ.
- NE PAS UTILISER DE DÉTERTENTS CONTENANT L'ALCOOL, L'AMMONIAC, LE BENZÈNE OU DES ABRASIFS CAR CES PRODUITS POURRAIENT ENDOMMAGER LE DISPOSITIF.
- PENDANT L'UTILISATION DU PRODUIT, LA SURVEILLANCE D'UN ADULTE EST CONSEILLÉE.

CES LIMITES SONT TENUES SOUS-MÈME LES PILLES INCORPORÉES CAR CELA POURRAIT ENTRAÎNER UN RISQUE DE SURCHAUFFEMENT, D'INCENDIE, DE BLESSURE. L'UTILISATION SUE DU PRODUIT N'EST PLUS GARANTIE SI PRÉSENTE DES DOMMAGES VISIBLES, SI LE DISPOSITIF NE FONCTIONNE PLUS CORRECTEMENT, OU SI IL A ÉTÉ CONSERVÉ DURANT DES PÉRIODES PROLONGÉES DANS DES CONDITIONS AMBIANTES DÉFAVORABLES OU SI IL A ÉTÉ EXPOSÉ À DES CHOC IMPORTANTS.

LA GARANTIE DE LEGAMI COULD ÊTRE INVALIDÉE SI LE DISPOSITIF A ÉTÉ MODIFIÉ, CHANGÉ, OU SI DES MODIFICATIONS NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

LES ATTEMPTES DE MODIFICATION NON EXPRESSÉMENT APPROUVÉES PAR LEGAMI COULD VOID THE USER'S AUTHORITY TO OPERATE THE EQUIPMENT.

NUMÉRIQUES DANS UNE INSTALLATION RÉSIDUELLE. L'APPAREIL, PRODUIT, UTILISÉ ET PEUT ÉMETTRE DE L'ÉNERGIE PAR RADIOFREQUÉNCIE. S'IL N'EST PAS INSTALLÉ ET EMPLOYÉ DANS LE RESPECT DES INDICATIONS DU MODE D'EMPLOI, IL POURRAIT ENTRAÎNER DE DANNOS HARMFUL INTERFÉRENCES AU NIVEAU DES COMMUNICATIONS RADIO. TOUTÉFOIS, IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO. IL EST IMPOSSIBLE DE GARANTIR QUE LES INTERFERENCES PUISSENT SE MANIFESTER DANS CERTAINES INSTALLATIONS PARTICULIÈRES. SI CE DISPOSITIF DEVAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO, IL POURRAIT ENTRAÎNER DES INTERFERENCES NUMÉRIQUES À LA RECEPCIION D'APPAREILS RADIO.